

PUBLIÉ LE 05/03/2024

## Décision DG n° 2024-150 du 01/03/2024 - Nomination à l'ANSM (CREPIN Caroline)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

**La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 7 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Le quatrième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame CREPIN (Caroline) est nommée cheffe du pôle achats et marchés ; ».

**Article 2** : La présente décision, qui entre en vigueur le 4 mars 2024, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 1<sup>er</sup> mars 2024

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice générale

### ● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 05/03/2024

Décision DG n° 2024-151 du 01/03/2024 -  
Délégation de signature à l'ANSM

